

Bordereau attestant l'exactitude des informations - DRAGUIGNAN - 8302 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 30/12/2024 - 9348 - 2018 B 00387 - 838 664 373 - 3P
DEVELOPPEMENT

30 DEC. 2024

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DRAGUIGNAN

2024/8348

Greffes du tribunal de Commerce de Draguignan
CS 60223 – 11 rue Pierre Clément Palais de Justice
83006 DRAGUIGNAN

ST MAXIMI, le 03/12/2024

Entreprise **3P DEVELOPPEMENT**, 838 664 373
Exercice clos le 31/12/2023

Objet : DEPOT DES DOCUMENTS COMPTABLES EXERCICE CLOS 2023

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint les éléments suivants :

- Les comptes annuels
- La proposition d'affectation après validation en AG du 31/05/2024
- La résolution d'affectation
- Un chèque de 47,09€ à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Draguignan

Je reste à votre disposition pour toute question.

Veillez agréer mes salutations distinguées.

V. RAGNETTI WASSELIN

Dirigeante de 3P

DEVELOPPEMENT

3P Développement

SIRET 83866437300027

Coeur St Max II - 141 ch. de la gare
83470 ST MAXIMIN - 09 67 32 46 25



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

3P Développement

SIRET 8386647800027

Coeur St Max II - 141 ch. de la gare
83470 ST MAXIMIN - 09 67 32 46 25

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Formulaire EDI 2065



Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS 3P DEVELOPPEMENT	141 CHEMIN DE LA GARE
SIRET 8386647800027	83470 ST MAXIMIN LA STE BAUME
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
	2024 19348 30 DEC. 2024

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)		
1 Résultat fiscal		
Bénéfice imposable à 15%	0	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés		
2 Plus-values		
PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	
PV exonérées (art. 238 quindecies)		
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations		
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	Autres dispositifs
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater VV

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI ☒ NON ☐
Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
CICA CONSEILS 637 AVENUE GABRIEL PERI ROUTE D'AIX 83470 ST MAXIMIN LA STE BAUME Tél: 04 94 78 12 46		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: Lieu ST MAXIMIN LA STE BAUME	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire:	
Signature			
Examen de conformité fiscale (ECF)			

Coeur St Max II - 141 ch. de la gare
33 120 ST MAXIMIN - 09 67 32 46 25

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065



REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)							c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)							e
							f
							g
							h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)							i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j
Montant des revenus répartis (5)							Total (a à h)

J	REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES
---	--

[illegible]

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
---	---

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			7 100
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise SAS 3 P DEVELOPPEMENT

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 141 CHEMIN DE LA GARE

83470 ST MAXIMIN LA STE BAUME

Numéro SIRET * 8 3 8 6 6 4 3 7 3 0 0 0 2 7

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2

Durée de l'exercice précédent * 1 2

ACTIF

Brut
1Amortissements - Provisions
2Exercice N clos le
3 1 1 2 2 0 2 3Exercice N-1 clos le
3 1 1 2 2 0 2 2Net
3Net
4Immobilisations
incorporelles

Fonds commercial *

010

012

Autres *

014

016

Immobilisations corporelles *

028

10 202

030

6 836

3 366

5 022

Immobilisations financières * (1)

040

230

042

230

230

Total I (5)

044

10 432

048

6 836

3 596

5 252

Matières premières, approvisionnements,
en cours de production *

050

052

Marchandises *

060

062

Avances et acomptes versés sur commandes

064

066

Créances
(2)

Clients et comptes rattachés *

068

28 936

070

724

28 212

18 953

Autres * (3)

072

132

074

132

487

Valeurs mobilières de placement

080

082

Disponibilités

084

404

086

404

10 901

Charges constatées d'avance *

092

094

114

Total II

096

29 471

098

724

28 747

30 456

Total général (I+II)

110

39 903

112

7 560

32 344

35 708

PASSIF

Exercice N
NET 1Exercice N-1
NET 2

Capital social ou individuel *

120

3 000

3 000

Ecart de réévaluation

124

Réserve légale

126

300

300

Réserves réglementées *

130

Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales
d'artistes vivants *)

131

132

3 235

2 226

Report à nouveau

134

Résultat de l'exercice

136

76

1 009

Subventions d'investissement

137

Provisions réglementées

140

Total I

142

6 611

6 535

Provisions pour risques et charges

Total II

154

Emprunts et dettes assimilées

156

5 350

9 163

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

164

Fournisseurs et comptes rattachés

166

607

3 635

Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)

169

4 966

172

5 361

4 143

Comptes courants d'associés

173

13 614

12 232

Autres dettes

175

800

Produits constatés d'avance

174

Total III

176

25 732

29 173

Total général (I + II + III)

180

32 344

35 708

(1) Dont immobilisations financières à moins
d'un an

193

(4)

Dont dettes à plus d'un an

195

3 307

(2) Dont créances à plus d'un an

197

(5)

Coût de revient des immobilisations acquises
ou créées au cours de l'exercice *

182

(3) Dont comptes courants d'associés
débiteurs

199

Prix de vente hors TVA des immobilisations
cédées au cours de l'exercice *

184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Cœur St Max II - 141 ch. de la gare 83470 RÉSULTAT COMPTABLE		Désignation de l'entreprise SAS 3P DEVELOPPEMENT		Exercice N clos le 31 12 2023						Exercice N-1 clos le 31 12 2022						Néant		*			
				13 1 1 2 2 0 2 3						13 1 1 2 2 0 2 2											
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires		209																	
	Production vendue	biens		215																	
		services *		217						34 658						68 366					
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222																
	Production immobilisée *				224																
	Subventions d'exploitation reçues				226																
	Autres produits				230	6 021					2 278										
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	40 680					70 644											
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234																	
	Variation de stock (marchandises) *			236																	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238																	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240																	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242	27 562					44 407											
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	614					701						877					
	Rémunérations du personnel *			250	7 100					18 321											
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	2 751					3 233											
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce)			255						1 656						1 950					
	Dotations aux provisions			256												724					
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259						725						1						
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260																		
	Total des charges d'exploitation (II)				264	40 496					69 513										
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	183					1 131											
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280																	
	Produits exceptionnels (IV)			290						30											
	Charges financières (V)			294	107					122											
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347						30												
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348																		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306																	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	76					1 009											
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	76					314										
Régénérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316																	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318																	
	Provisions non déductibles *			322																	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324																	
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247						Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248										
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option								(Part de loyers dispensés de réintégration)		249										
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998																	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999																	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997																	
	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986	Zone franche urbaine (44. octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44. terdecies)	127						Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)	138								
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991															
	Dn en ZFA NG (44. quaterdecies)	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346						Bassins urbains à dynamiser (BUD) (art. 44 sexdecies)	992								
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G				Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993															
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	76					354											
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356																	
	Déficits antérieurs reportables : *2.....9. dont imputés sur le résultat :									360	76										
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				370	0					372											

Coeur St Max II - 141 ch. de la gare
Désignation de l'entreprise : SAS 3P DEVELOPPEMENT
83470 ST MAXIMIN - 09 67 32 46 25

[illegible]

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

Cocur St Max II - 141 ch. de la gare

83470 ST MAXIMIN - 09 67 32 46 25

Désignation de l'entreprise : SAS 3P DEVELOPPEMENT



Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450	7 756	452		454		456	7 756	7 756
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	2 446	472		474		476	2 446	2 446
Immobilisations financières		480	230	482		484		486	230	230
TOTAL		490	10 432	492		494		496	10 432	10 432

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	3 284	542	1 133	544		546	4 417
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	1 896	562	523	564		566	2 419
TOTAL		570	5 180	572	1 656	574		576	6 836

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5				
	6	7	8	9	10				

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
					Court terme *	Long terme			
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧		
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19 % (1)				579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS 3P DEVELOPPEMENT										Néant ☐ *		
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice				
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607				
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616				
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636				
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646				
	Sur clients et comptes rattachés	650	724	652		654		656	724			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666				
TOTAL		680	724	682		684		686	724			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
	Dotations		Reprises									
Fonds commercial	681		683	1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes								
Autres immobilisations incorporelles	700		705	2								
Terrains	710		715	3								
Constructions	720		725	4								
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	5								
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	6								
Matériel de transport	750		755	7								
Autres immobilisations corporelles	760		765	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B								
TOTAL	770		775	780								
II DÉFICITS REPORTABLES				Déficits imputés				983	76			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	2 970			Déficits reportables				984	2 894
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis				Déficits de l'exercice				860	
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter				Total des déficits restant à reporter (870=984+860)				870	2 894
III DIVERS												
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381				
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin								325				
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite								327				
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)								380				
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS								326				
N° du centre de gestion agréé								388				
Montant de la TVA collectée								374	6 718			
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	2 270			
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399				
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398				
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397				

Désignation de l'entreprise : SAS 3P DEVELOPPEMENT		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2023		et clos le : 31/12/2023	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	1
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	34 658
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	34 658
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	2
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	6 019
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	6 021
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)			
Achats		121	3 773
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	14 882
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	725
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	19 380
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	21 299
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

3P Développement
SIRET 83806437300027
N° de dépôt II - 141 ch. de la gare
Cocci
83470 ST MAXIMIN - 09 67 32 46 25

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
1

(1) Néant ☐ *



EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 3P DEVELOPPEMENT
ADRESSE (voie) 141 CHEMIN DE LA GARE
CODE POSTAL 83470 VILLE ST MAXIMIN LA STE BAUME

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	300

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MADAM Nom de famille RAGNETTI Prénom(s) Véronique
Nom d'usage WASSELIN % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 300
Naissance : Date 240965 N° Département 92 Commune RUEIL MALMAISO Pays FR
Adresse : N° 171 Voie ALLEE DES ACACIAS
Code postal 83470 Commune ST MAXIMIN LA STE BAUME Pays France

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

3P Développement

SIRET 83866437300027

7

Coeur St Max 11 - 141 ch. de la gare

83470 ST-MAXIMIN - 09 67 32 46 25

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET 8 3 8 6 6 4 3 7 3 0 0 0 2 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 3P DEVELOPPEMENT

ADRESSE (voie) 141 CHEMIN DE LA GARE

CODE POSTAL 83470 VILLE ST MAXIMIN LA STE BAUME

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

30 DEC. 2024

Compte rendu d'Assemblée Générale Ordinaire

2024/9348

3P Développement
SAS au Capital de 3000 €
838 663 373 00027 RCS DRAGUIGNAN
141 Chemin de la Gare
83470 St Maximin la Ste Baume



Procès verbal de l'Assemblée Générale en date du :

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le vendredi 31 mai à 19h30.

La présidente et associée unique de la SAS 3P Développement : Mme RAGNETTI-WASSELIN, a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels 2023
- Rémunération de la Présidente
- Affectation du résultat de l'exercice 2023

RESOLUTION N°1 : L'associée unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 76 euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, l'associée unique donne au Gérant quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

RESOLUTION N°2 : Quitus est donné quant à la rémunération de la Présidente, Mme RAGNETTI-WASSELIN pour l'exercice 2023. Le montant de sa rémunération sera variable et ne dépassera pas pour l'exercice 2023 la somme de 800 €, huit cents Euros, mensuels.

RESOLUTION N°3 : L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 76 € euros de la manière suivante :

ORIGINE

- Bénéfice de l'exercice : 76 € euros

AFFECTATION

1) Autres réserves

Le solde aux autres réserves, soit la somme de 76 € euros

TOTAL 76 € euros



De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et la Gérance et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

Fait à St Maximin le Ste Baume
Le 31 mai 2024

La présidente et associée unique
Véronique RAGNETTI-WASSELIN

3P Développement

SIRET 83866437300027

Coeur St Max 11 - 41 ch. de la gare
83470 ST MAXIMIN - 09 67 32 46 25